

# Eaux Courantes

Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent  
International Lake Ontario - St. Lawrence River Study

Volume 12, mai 2006

## DANS CE NUMÉRO

Lettre d'ouverture . . . . . 1

Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation . . . 2

Graphiques représentant les niveaux d'eau . . . . . 3

Tableaux relatifs aux plans suggérés. . . . . 8

Membres du GCIP. . . . . 14

Membres du Groupe d'étude . . . . . 14

Chers amis du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent,

D'une durée de cinq ans, l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent vient de se terminer, et voici notre dernier bulletin. Nous souhaitons vous remercier de votre précieuse contribution et des heures de bénévolat qu'un grand nombre d'entre vous ont consacrées à l'étude pour assurer, tout au long de celle-ci, des communications ouvertes avec le Groupe d'étude, y compris le conseil de direction, les groupes de travail techniques et le Groupe consultatif sur l'intérêt public. Nous remercions tout particulièrement Dan Barletta, Marcel Lussier et Elaine Kennedy d'avoir fourni la direction qui a permis d'assurer l'ouverture des communications par l'intermédiaire du Groupe consultatif sur l'intérêt public et de produire les numéros précédents du bulletin Eaux courantes.

Le Groupe d'étude a fait parvenir à la Commission mixte internationale, pour examen, trois nouveaux plans de régularisation ainsi que des solutions de rechange. Le présent bulletin contient un résumé de chacun de ces plans. Les commentaires que vous avez formulés l'été dernier ont été examinés attentivement, et le Groupe d'étude s'est fondé sur ceux-ci pour améliorer les plans. Il a procédé à un examen approfondi des plans au moyen de nouvelles données stochastiques (données hydrologiques produites selon des méthodes statistiques). Cet examen lui a permis d'évaluer la performance des plans selon diverses conditions possibles d'alimentation en eau, de manière à représenter une gamme plus complète de variations climatiques s'ajoutant aux données enregistrées sur une période de 101 ans.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des versions française et anglaise du rapport final de l'Étude au Canada et aux États Unis. De plus, vous pouvez consulter ce rapport final et effectuer un examen plus approfondi des plans choisis sur le site Web de l'Étude, à l'adresse [www.losl.org](http://www.losl.org).

Veuillez continuer de vous tenir au courant du dossier et de participer au processus décisionnel. La Commission mixte internationale et le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent planifient la tenue de plusieurs activités concernant la régularisation des débits sortants du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent. Consultez les mises à jour du calendrier des activités sur le site Web de la Commission, à l'adresse [www.ijc.org](http://www.ijc.org).

Si vous souhaitez recevoir de l'information par la poste, mais que vous ne l'avez pas déjà indiqué sur une fiche d'inscription lors d'une de nos réunions publiques, sur le questionnaire de sondage diffusé sur notre site Web ou sur la carte-réponse incluse dans notre numéro précédent, veuillez remplir le formulaire imprimé au verso du présent bulletin et l'envoyer par la poste ou par télécopieur à l'adresse de Buffalo ou à celle d'Ottawa.

Merci encore de votre participation.



Doug Cuthbert

Co-directeur  
canadien de l'Étude



Eugene Stakhiv

Co-directeur  
américain de l'Étude

\* L'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, lancée en décembre 2000 par la Commission mixte internationale, a pour objet d'évaluer l'ordonnance d'approbation délivrée par la Commission au sujet de la régularisation des eaux du lac Ontario qui se déversent dans le fleuve Saint-Laurent. Les auteurs de l'Étude évaluent les effets des variations des niveaux d'eau sur les collectivités riveraines, les utilisations industrielles et domestiques de l'eau, la navigation commerciale, les producteurs d'hydroélectricité, l'environnement, et la navigation de plaisance et le tourisme. Ils tiennent également compte de l'impact probable des changements climatiques.

# Le Groupe d'étude soumet ses plans de régularisation à la Commission mixte internationale

*Gene Stakhiv et Doug Cuthbert, co-directeurs américain et canadien de l'Étude*

Le Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint Laurent a tenu sa dernière réunion avec la Commission mixte internationale (CMI) le 5 décembre 2005, mettant ainsi fin à l'étude qu'il a menée pendant cinq ans afin d'élaborer un plan révisé pour la gestion des débits sortants du lac Ontario. Le Groupe d'étude a présenté trois plans de régularisation à l'examen de la CMI. Ces plans, qui ont été élaborés au cours des trois dernières années de l'Étude, reflètent les tentatives du Groupe d'étude pour assurer un équilibre entre les opinions, les intérêts et les préférences de nombreux groupes d'intérêt et d'usagers des ressources du réseau du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent. Ces opinions, intérêts et préférences ont été énoncés dans le cadre des activités de rayonnement du Groupe consultatif sur l'intérêt public. Ils ont servi à produire de nombreux plans de régularisation. Le rapport final a été publié en mai 2006.

L'Étude fournit une occasion sans précédent de changer les choses, de rééquilibrer littéralement le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent pour la première fois en 50 ans. Il faudra toutefois faire des compromis. Le Groupe d'étude a déterminé tous ceux qui étaient importants et en a quantifié les avantages relatifs et les coûts. Ses efforts se sont traduits par la production d'une analyse exhaustive des facteurs physiques et écologiques qui interagissent avec les utilisations du réseau par les humains.

La décision finale de la Commission sera difficile à prendre, étant donné qu'il faudra tenter d'assurer un équilibre entre les divers intérêts. Or, le Groupe d'étude a fourni à la Commission un vaste ensemble d'outils, des modèles, des données et des renseignements qui faciliteront le processus.

Il y a cinq ans, le 11 décembre 2000, la Commission a adressé une directive au Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint Laurent, qu'elle avait chargé :

- D'examiner l'actuelle régularisation des niveaux et des débits d'eau dans le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent, en tenant compte de ses répercussions sur les intérêts touchés;
- De favoriser une meilleure compréhension du réseau par toutes les parties intéressées;
- De fournir toutes les informations techniques et autres nécessaires à l'examen.

Pendant l'Étude, des centaines de personnes et des dizaines d'organismes ont participé à la planification et aux réunions. Des milliers de personnes ont été tenues au courant de l'évolution et des principales étapes de l'Étude au moyen du bulletin Eaux courantes



Doug Cuthbert et le Dr Eugene Stakhiv, codirecteurs du Groupe d'étude international sur le lac Ontario et le fleuve Saint Laurent, présentent officiellement le rapport de la troisième année à Herb Gray et à Irene Brooks, respectivement président et commissaire de la Commission mixte internationale.

et du site Web de l'Étude. Les bénévoles du Groupe consultatif sur l'intérêt public ont joué un rôle de premier plan dans le succès de l'entreprise, en apportant une contribution incomparable aux travaux du Groupe d'étude. Les membres du Groupe consultatif faisaient partie intégrante du Groupe d'étude, formulant des avis et des commentaires tout au long de l'Étude, ce qui a permis au Groupe d'étude de connaître les répercussions concrètes de ses décisions. La participation et la collaboration des parties intéressées ont joué un rôle décisif dans l'élaboration et l'évaluation des plans, ainsi que dans la sélection des plans choisis que le Groupe d'étude présente ici. Par exemple, les questions autochtones sont de nature complexe, et les membres autochtones du Groupe d'étude ont permis de mieux les comprendre. Le Groupe consultatif sur l'intérêt public et le Groupe d'étude ont dû assurer un degré élevé de coordination et d'intervention pour répondre aux questions soulevées par les groupes d'intérêt, et certains éléments de l'Étude ont été conçus expressément en fonction de ces préoccupations.

## Conclusions du Groupe d'étude

Tout au long de l'Étude, le Groupe d'étude a recueilli un nombre considérable de nouvelles données et réalisé des enquêtes scientifiques pertinentes. Il a utilisé des techniques innovatrices afin d'élaborer de nouveaux plans de régularisation et de les évaluer pour assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des diverses parties concernées par le réseau. Bon nombre de nouvelles conclusions et clarifications concernant des opinions et théories auparavant incertaines ont été élaborées pendant ces travaux.

Le Groupe d'étude a formulé et évalué de nombreux plans de régularisation possibles. Il en a choisi trois, appelés A+, B+ et D+, qui abordent les intérêts et questions qu'a fait ressortir l'évaluation exhaustive. Ces plans

portent la désignation « + » parce qu'ils représentent une version améliorée des plans A, B et D rendus publics pendant l'activité de rayonnement de l'Étude menée à l'été 2005. Un grand nombre d'autres plans de régularisation possibles ont été considérés et évalués (p. ex. les plans C, E et OntRip3), mais ont été rejetés, principalement parce qu'ils ne donnaient pas de meilleurs résultats que les plans A, B et D et qu'ils ne respectaient pas les lignes directrices du Groupe d'étude.

Le Groupe d'étude n'a pas établi les priorités en fonction des souhaits des groupes d'intérêt ni des indicateurs de performance utilisés pour évaluer les plans, dont un grand nombre provenaient du vaste programme de participation de la population. Il a soumis tous les plans à une évaluation objective des valeurs liées à l'économie et à l'environnement obtenues au moyen de simulations par rapport à des séries chronologiques stochastiques et historiques sur l'alimentation en eau.

Par rapport au plan actuel, chacun des plans choisis atteint les deux principaux objectifs du Groupe d'étude, à savoir procurer des avantages nets pour l'économie et l'environnement. Cependant, il est difficile de satisfaire en tout temps aux multiples demandes de chacune des parties, dont les intérêts dans le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent sont souvent contraires.

Il est impossible de modifier les critères et le plan actuel sans léser certains intérêts. Toutefois, la majorité des membres du Groupe d'étude ne considère pas que cette atteinte constitue une « perte disproportionnée ».

À bien des égards, l'analyse du Groupe d'étude a révélé des surprises et a ébranlé la pensée traditionnelle, en particulier au moment de la comparaison de divers plans de recherche à l'actuel plan 1958-D avec déviations.

Le plan 1958-D avec déviations arrive presque à minimiser les dommages aux propriétés situées sur le rivage du lac Ontario. Même les plans de régularisation destinés à optimiser les conditions avantageuses pour ces propriétés ou, à l'extrême, à maintenir constants les niveaux du lac Ontario ne pourraient en augmenter les avantages que de moins d'un million de dollars américains par année en moyenne, tout en causant d'importantes pertes ailleurs dans le réseau. Le rivage du lac Ontario subira une certaine érosion, peu importe le plan adopté. La différence entre les plans réside dans la rapidité avec laquelle cette érosion aurait lieu.

Le cours inférieur du fleuve Saint-Laurent subit des dommages dus aux inondations qui,

# Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation (suite)

bien que leur valeur économique soit peu élevée par rapport à celle des dommages que subissent d'autres parties intéressées, créent des écarts entre les plans qui peuvent être importants pour la portion située en aval de Montréal, dans la région de Sorel et du lac Saint-Pierre. L'érosion du rivage du cours inférieur du fleuve Saint-Laurent en aval du barrage Moses-Saunders ne constitue pas un important facteur économique puisque la plupart des propriétés qui s'y trouvent sont déjà protégées.

L'un des principaux points soulevés par les plaisanciers du réseau est le désir que soient maintenus les niveaux d'eau élevés plus tard l'automne, ce qui prolongerait la saison de la navigation de plaisance et faciliterait la sortie des embarcations de l'eau.

Tous les plans comportent des avantages pour la navigation commerciale, la principale différence entre eux étant le coût attribuable aux délais de transport des marchandises sur la Voie maritime. En général, on trouve un niveau d'eau suffisant dans le lac Ontario pour que les navires soient chargés à pleine capacité, et aucun des plans choisis ne se démarque des autres quant à l'évitement des hauts fonds de la Voie maritime. C'est le degré avec lequel ils réussissent à maintenir des profondeurs acceptables au port de Montréal, en particulier pendant les longues périodes de sécheresse, qui les distingue.

Les plans comportent tous des avantages pour ce qui est de l'énergie hydraulique. Ces avantages sont maximums lorsque les apports d'eau ressemblent à ceux qui se produiraient en l'absence de régularisation, à condition que des mesures soient prises pour limiter les embâcles en hiver et au début du printemps. Les apports d'eau naturels créent une différence moyenne plus grande des niveaux d'eau avant et après le barrage Moses-Saunders et ont tendance à être plus stables et prévisibles.

À l'exception des centrales électriques Russel et Ginna et de l'usine de traitement de l'eau potable du comté de Monroe, à Greece, sur la rive sud du lac Ontario, les installations municipales, industrielles et domestiques qui utilisent de l'eau ne sont généralement pas vulnérables aux variations de niveau d'eau prévues. L'installation du comté de Monroe éprouverait des difficultés si les niveaux d'eau équivalaient aux maximums qu'on a enregistrés par le passé; la centrale Ginna, s'ils équivalaient aux minimums qu'on a enregistrés par le passé; et la centrale Russell, s'ils équivalaient aux minimums et aux maximums qu'on a enregistrés par le passé. Peu importe le plan, ces installations devront être améliorées pour demeurer entièrement opérationnelles, compte tenu des futurs niveaux d'eau minimums et maximums prévus. L'Étude a également révélé que le système d'alimentation en eau de Montréal pourrait être à risque en cas de débit et de niveau très bas sem-

blables à ceux qui ont été modélisés dans l'Étude pour représenter les conditions associées aux changements climatiques.

Le plan 1958-D avec déviations a réduit le degré et la fréquence des niveaux extrêmes du lac Ontario, comme le prévoient les ordonnances d'approbation actuellement en vigueur. Il en est résulté une zone de transition des terres humides définie plus étroitement (c'est à dire qui va des plantes aquatiques aux plantes riveraines), ce qui réduit la diversité des plantes le long du rivage et des espèces animales qui se nourrissent et vivent dans les milieux touchés par la réduction des gammes de niveaux d'eau. La régularisation a également causé un assèchement de l'automne jusqu'au début du printemps, au détriment de certains habitats.

Depuis le début de ses travaux, le Groupe de travail technique sur l'environnement participant à l'Étude a adopté la position selon laquelle le meilleur plan pour le milieu naturel est celui qui procurera les niveaux d'eau et les débits qui existaient naturellement avant l'aménagement du barrage Moses-Saunders. Le plan E élaboré pendant l'Étude est celui qui imite le mieux les débits naturels, tout en maintenant une couverture de glace lisse sur le fleuve Saint-Laurent de manière à limiter les embâcles. Cependant, bien que le plan E simule des conditions plus naturelles, il ne représente pas les conditions qui existaient naturellement avant la régularisation. Le réseau, en particulier la partie du fleuve Saint-Laurent en aval d'Ogdensburg, a beaucoup changé depuis la construction du barrage Moses-Saunders. Par conséquent, la partie du fleuve située en aval du barrage Moses-Saunders et au-delà du port de Montréal est beaucoup moins sensible à la variation de la régularisation des niveaux d'eau que ne le sont le lac et le cours supérieur du fleuve, et ce, parce que les apports d'eau régularisés sont très diversifiés, leur variation étant beaucoup plus grande que celle des apports d'eau naturels. En outre, les facteurs hydrologiques du cours inférieur du fleuve sont influencés non seulement par les débits sortants du lac Ontario, mais aussi par les débits de la rivière des Outaouais et de ses tributaires.

Un grand nombre de membres du Groupe d'étude estiment que les objectifs environnementaux du plan E devraient constituer un but pour la gestion à long terme du réseau. Toutefois, ils ne le considèrent pas parmi les plans choisis parce que, en raison de l'évolution de la situation, des répercussions économiques très négatives y sont associées.

## Progrès scientifiques et techniques

Le Groupe d'étude a mis au point un nouveau modèle de planification appelé « modèle de vision commune », qui combine la participation de scientifiques et de la population à un cadre analytique interactif

ayant aidé le Groupe d'étude et le Groupe consultatif sur l'intérêt public à examiner de nombreuses possibilités de formulation de plans, diverses modalités de fonctionnement et les incidences sur la performance d'une manière organisée.

Le modèle de vision commune utilisé dans l'Étude intègre une hiérarchie de modèles avancés, notamment un modèle de réponse des écosystèmes, des modèles dynamiques des rivages, des modèles utilisés pour prédire les dommages causés par les inondations et l'érosion, et une série de modèles économiques décrivant les avantages et les pertes associés à la navigation de plaisance, à l'énergie hydraulique et à la navigation commerciale.

Le Groupe d'étude a utilisé un modèle hydrologique de pointe pour assurer la fiabilité, la souplesse et la robustesse des plans lorsqu'ils sont soumis à des données stochastiques sur l'alimentation en eau portant sur 50 000 ans. En outre, le Groupe d'étude a analysé quatre scénarios de changements climatiques et les a utilisés pour soumettre les plans choisis à un essai rigoureux afin de s'assurer qu'aucun ne comportait de lacune qui allait empêcher la performance dans de possibles conditions extrêmes. Pour le choix des possibilités, le Groupe d'étude a jugé qu'il fallait effectuer une analyse comparative des avantages et des coûts associés aux divers plans en fonction de données hydrologiques stochastiques à long terme plutôt que des données historiques enregistrées pendant un siècle.

La mise en œuvre d'un plan impliquera l'imposition d'une nouvelle série d'exigences au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent. Il faut aborder ces exigences (gestion de l'information; communication avec le grand public et rayonnement; application, maintien et amélioration du modèle; analyse des données contrôlées) afin de permettre au Conseil de demeurer au courant des incidences du plan et de savoir quand et dans quelle mesure il faut songer à adapter la politique sur la gestion de l'eau.

## Nouveaux plans de régularisation choisis

La majorité des membres du Groupe d'étude considèrent que les plans de régularisation A+, B+ et D+ constituent des améliorations par rapport à ceux qui ont été présentés au cours des réunions publiques de l'été 2005 et par rapport au plan 1958-D avec déviations. Les nouveaux plans s'accompagnent tous d'une combinaison d'avantages et de coûts. Ils offrent des avantages économiques et environnementaux globaux par rapport au plan 1958-D avec déviations, mais à divers degrés et selon différents compromis pour les parties intéressées. Ils favorisent tous l'atteinte des objectifs que la Commission a fixés dans la directive qu'elle a adressée au Groupe d'étude le 11 décembre 2000.



# Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation (suite)

Par rapport au plan 1958-D avec déviations, les trois plans choisis avantagent la navigation commerciale et l'énergie hydraulique et n'ont aucune incidence sur l'utilisation municipale, industrielle et domestique de l'eau. La grande différence entre les plans réside dans leur traitement de la navigation de plaisance, de l'inondation et l'érosion des rivages et du littoral, et de l'environnement ou des écosystèmes naturels.

Pendant les quatre premiers mois de 2005, les efforts du Groupe de formulation et d'évaluation des plans et des discussions du Groupe d'étude ont entraîné la production des plans A, B et D, qui étaient considérés comme les plus prometteurs parmi ceux qui avaient été conçus. Le Groupe d'étude a ensuite publié ces plans afin d'évaluer la réaction de la population à leurs principes et leur performance. On a en quelque sorte arrêté ces plans au 1er mai 2005 afin de permettre la rédaction de documents d'information en français et en anglais et d'éviter la confusion qu'aurait occasionné la présentation d'améliorations successives pendant la période des réunions publiques.

Les personnes chargées de formuler les plans ont assisté aux réunions publiques et ont amélioré les plans A, B et D en fonction des commentaires reçus de la population et des suggestions du Groupe d'étude. Les avantages qu'on espérait retirer de ces plans ont également été modifiés légèrement, pour d'autres raisons : des questions techniques ont été résolues et des erreurs corrigées au cours du dernier contrôle de la qualité; on a inclus les résultats des dernières recherches concernant les incidences sur le littoral; on a divisé en deux le tronçon d'Ogdensburg défini dans l'analyse de la navigation de plaisance afin de mieux le représenter. Le plan de base auquel les plans ont été comparés a également été amélioré pendant la formulation des plans. En septembre 2005, on achevait la mise au point des plans, qu'on désignait « plans A+, B+ et D+ » afin de les différencier des versions présentées au cours des réunions publiques de l'été.

Les principes de base et les objectifs des plans sont demeurés inchangés dans tous les cas. Bien que les plans améliorés ne soient pas très différents des précédents, la performance globale a été accrue et les lacunes ont été minimisées dans le respect de l'intégrité et des objectifs initiaux.

Vous trouverez ci-dessous un bref résumé des objectifs et des résultats des modifications apportées aux plans. Toutes les comparaisons sont fondées sur des évaluations des données historiques portant sur une période de 101 ans, les évaluations stochastiques n'étant disponibles que depuis l'été 2005.

## Plan A+

Les changements apportés à la version de mai 2005 du plan A visaient la réduction

des dommages au littoral. Le plan A était destiné à produire le gain économique le plus important possible sans nuire à l'environnement ni créer de perte disproportionnée. Il entraînait d'importants avantages en matière de navigation et d'énergie hydraulique en emmagasinant une plus grande quantité d'eau dans le lac Ontario, ce qui causait des dommages additionnels au littoral du lac et du fleuve. Le plan A+ est plus conservateur. Par rapport au plan A, compte tenu des mêmes approvisionnements, le plan A+ cause une perte de plus de trois millions de dollars en ce qui concerne l'énergie hydraulique et la navigation, mais il s'accompagne d'un gain d'environ un demi-million de dollars par année en ce qui concerne les avantages pour le littoral. Il s'accompagne aussi d'une réduction assez notable du score environnemental du plan A. Ces compromis ont été acceptés parce que le plan A+ permet tout de même d'obtenir environ sept millions de dollars par année de plus que le plan 1958D avec déviations dans les domaines de l'énergie hydraulique et de la navigation, parce que son indice environnemental est légèrement supérieur à celui du plan 1958D avec déviations et parce que, vu la réduction des dommages au littoral, il est plus conforme à la ligne directrice du Groupe d'étude selon laquelle il ne doit pas y avoir de perte disproportionnée.

## Plan B+

Les changements apportés à la version de mai 2005 du plan B visaient principalement la réduction des dommages causés par les inondations sur le cours inférieur du fleuve. Le plan B devait également procurer le plus important gain possible pour l'environnement tout en accroissant les avantages économiques nets, sans créer de perte disproportionnée. Toutefois, de tous les plans, le plan B entraînait les plus importants dommages annuels moyens associés aux inondations le long du cours inférieur du fleuve. Le plan B+ réduit les niveaux du lac Ontario à l'automne lorsqu'il y a des risques d'inondation l'année suivante et s'accompagne de règles précises visant à réduire les apports d'eau du lac lorsque les débits entrants de la rivière des Outaouais et des affluents locaux sont élevés, afin de diminuer les inondations le long du cours inférieur du fleuve. Ces changements ont été apportés après une expérimentation poussée destinée à faire en sorte que les autres catégories économiques ne subissent essentiellement aucune perte et qu'il n'y ait qu'une légère baisse du score environnemental global. Bien que le plan B+ offre un peu moins de chances de produire les niveaux élevés du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve dont les plaisanciers aiment bénéficier à l'automne, sa performance économique globale pour ce qui est de la navigation de plaisance est supérieure à celle du plan B.

## Plan D+

Les changements apportés à la version de mai 2005 du plan D visaient à améliorer la performance générale, en particulier dans le domaine de l'environnement. Le plan D était destiné à améliorer la performance économique et environnementale globale tout en minimisant les pertes dans quelque secteur que ce soit. Les légers mais nombreux changements dont est issu le plan D+ se sont traduits par une performance légèrement supérieure dans la quasi-totalité des catégories. Le plan D+ obtient un score environnemental global accru d'environ 7 %, des gains ayant été enregistrés pour 18 des 32 indicateurs de performance environnementaux. Il entraîne un accroissement des avantages économiques généraux de 1,45 million de dollars ainsi qu'une augmentation des avantages dans la plupart des catégories. Le plan D+ occasionne des pertes moins importantes par secteur que le plan D, et, parmi les plans choisis, donne lieu aux pertes les plus petites par secteur.

Les figures 1, 2 et 3 montrent les niveaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, à Long Sault et au port de Montréal respectivement, auxquels on peut s'attendre des diverses options, compte tenu d'une séquence hydrologique stochastique à long terme fondée sur des données simulées sur 50 000 ans. Ces figures indiquent la moyenne, ainsi que des probabilités de dépassement de 1 % et de 99 % - dans 1 % des cas, les niveaux pourraient être supérieurs (degré d'humidité très élevé) et dans 1 % des cas, ils pourraient être inférieurs (degré de sécheresse très élevé).

Bien que tous les plans puissent être modifiés encore davantage, les changements apportés risqueraient de les rapprocher d'une position centrale commune. Par exemple, les niveaux occasionnellement bas du lac Ontario produisant des terres humides plus saines qui sont prévus par le plan B+ ont pour conséquence de réduire les avantages pour la navigation de plaisance pendant les années touchées. En apportant au plan B+ des « améliorations » consistant à accroître les niveaux du lac Ontario, on rapprochera celui-ci du plan D+, qui prévoit de meilleurs avantages pour la navigation et les terres humides du cours inférieur du fleuve.

Si elle ne retient aucun des plans choisis, la Commission pourrait se rabattre sur l'une des solutions de rechange suivantes :

- Le plan 1958-D avec déviations pourrait continuer d'être appliqué et s'accompagner de nouveaux critères;
- Le plan 1958-D avec déviations pourrait continuer d'être appliqué, accompagné des critères actuels. Toutefois, sa performance pourrait changer, compte tenu de la nouvelle composition du Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent

# Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation (suite)

et des efforts déployés pour satisfaire aux exigences liées à l'environnement et à la navigation de plaisance; or

- Une combinaison des deux options ci-dessus, à laquelle s'ajouteraient de nouveaux critères et un nouveau Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent, pourrait être appliquée.

Les tableaux 1 et 2 résument les avantages économiques et les indicateurs de performance environnementaux de chacun des plans de régularisation choisis, tels qu'indiqués par l'évaluation de la séquence historique sur l'alimentation en eau. Il est possible de consulter d'autres données économiques, fondées sur des données stochastiques, sur le site Web « Board Room »

de l'Étude ([www.losl.org/boardroom](http://www.losl.org/boardroom)). Les tableaux 3 et 4 présentent les différences entre les résultats des plans révisés et ceux des plans présentés à l'été 2005.

Figure 1 - Niveaux d'eau du lac Ontario : moyenne et probabilités de dépassement de 1 % et de 99 %

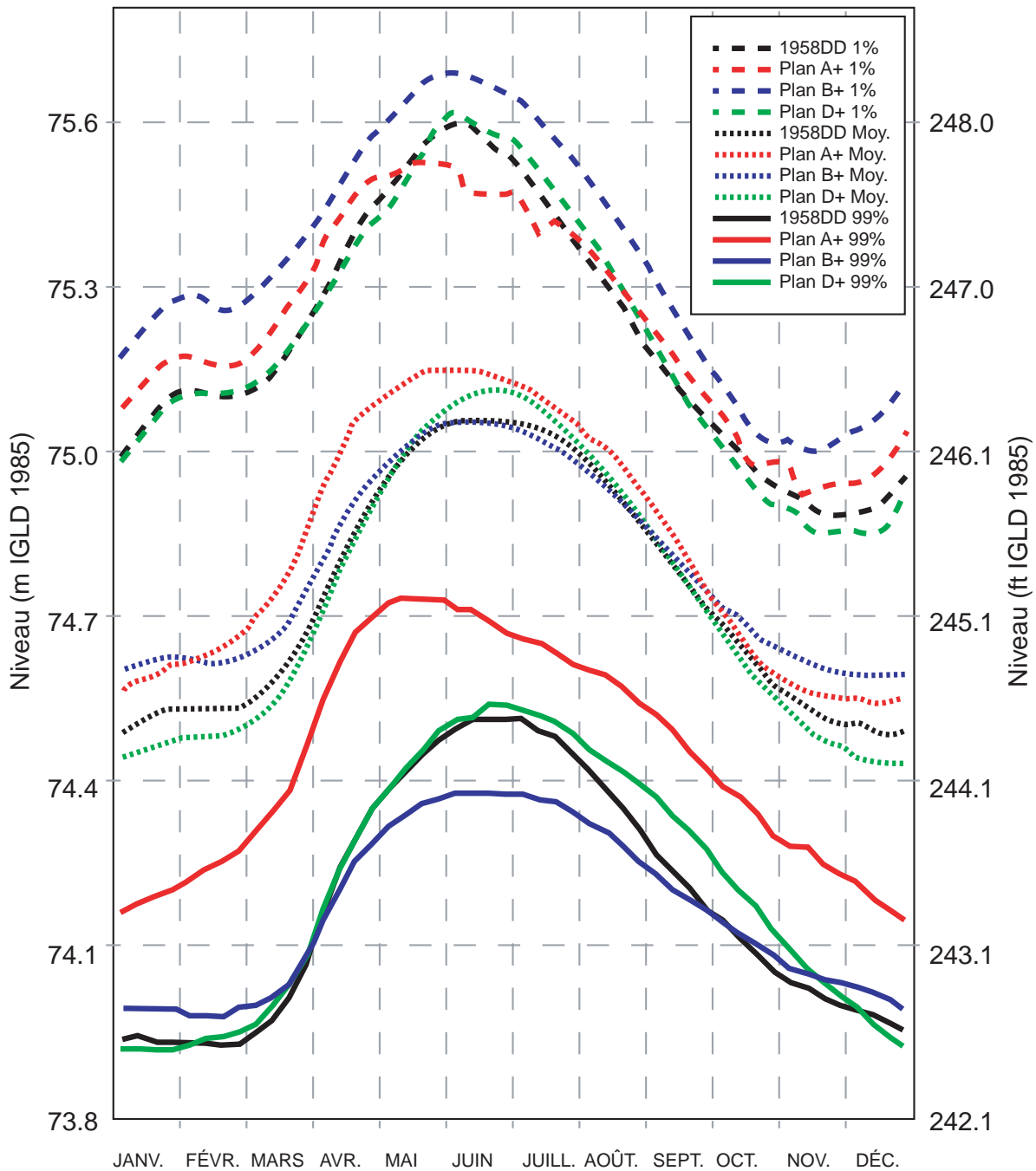


Figure 2 - Niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent au barrage de Long Sault : moyenne et probabilités de dépassement de 1 % et de 99 %

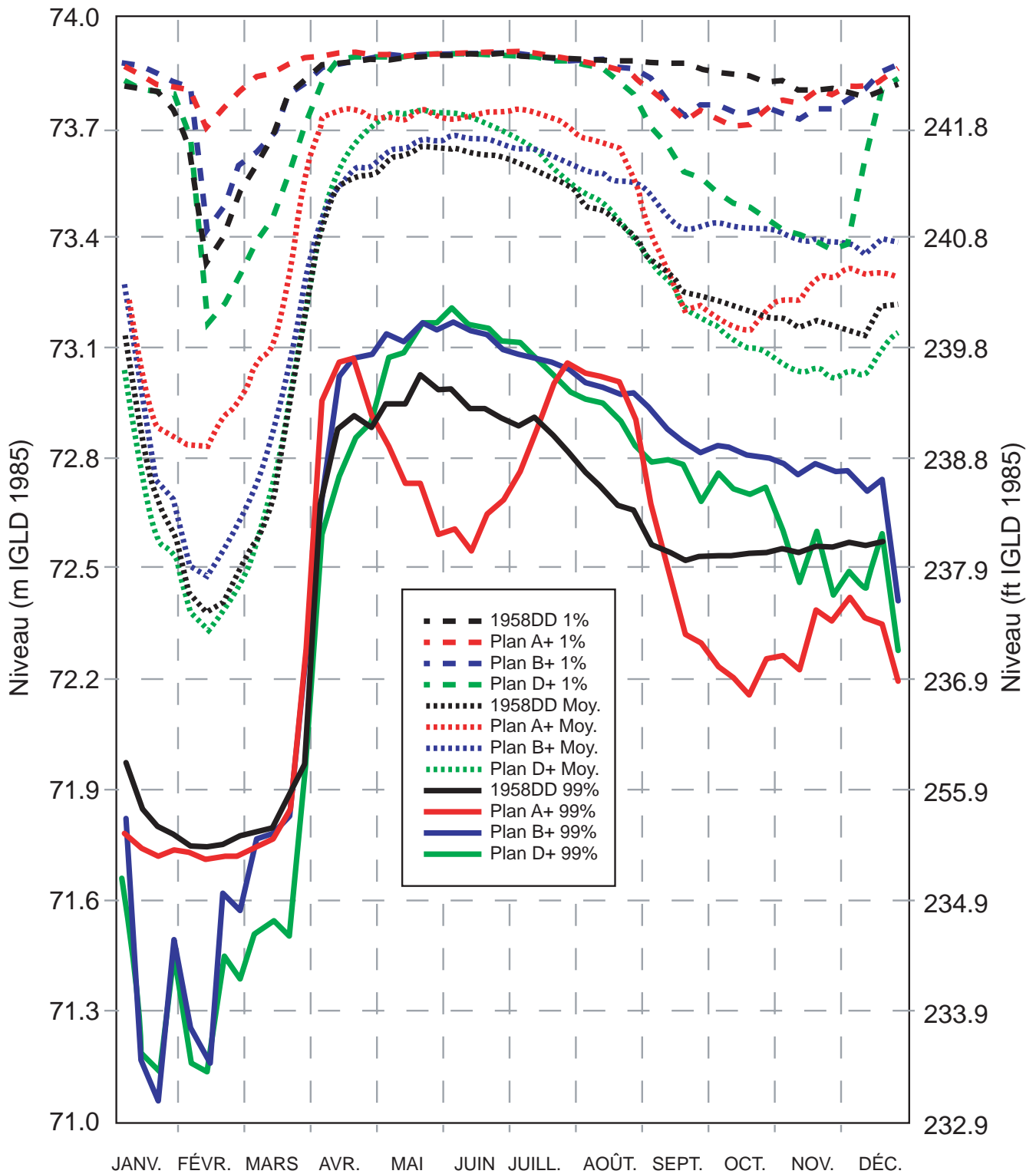
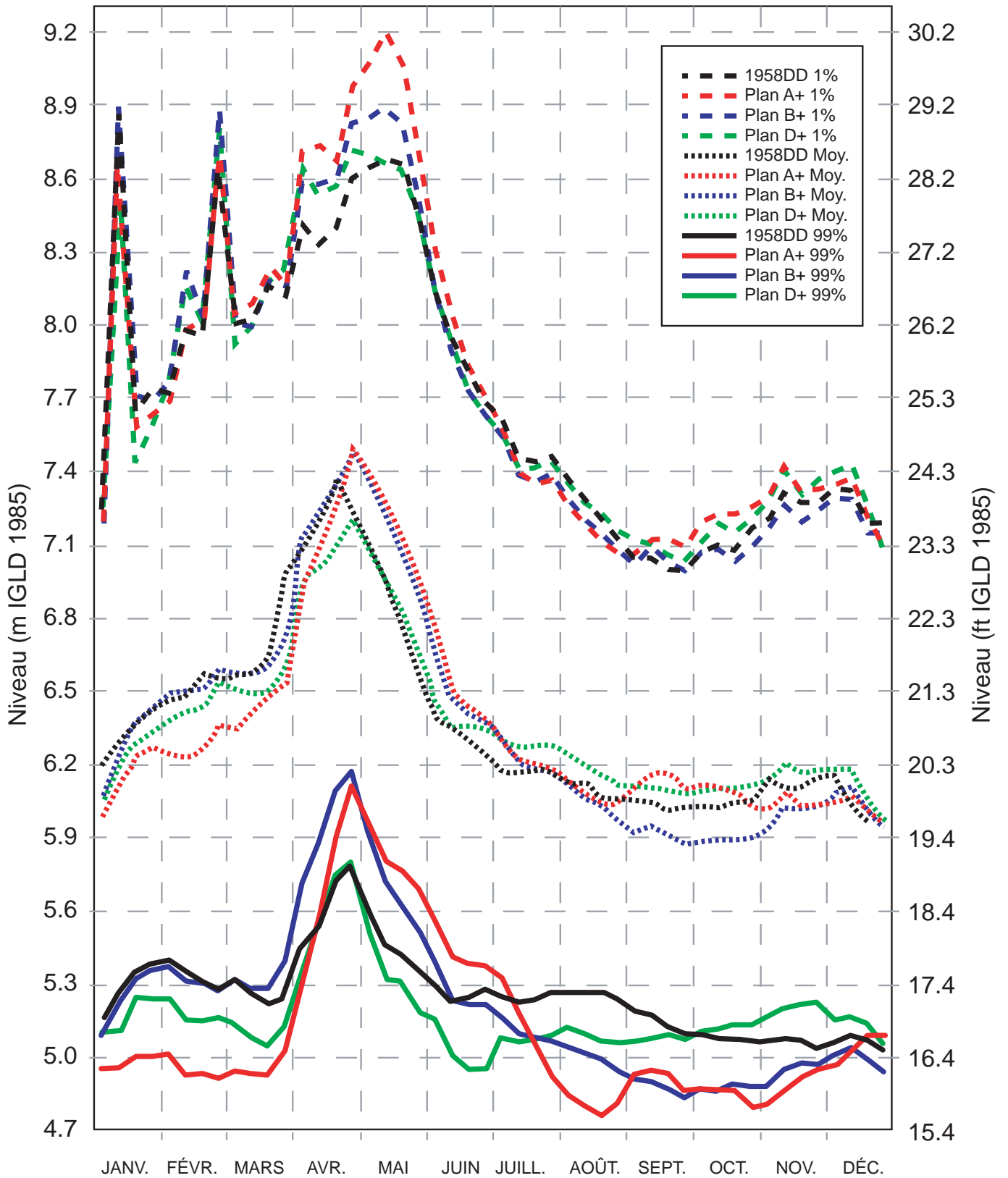


Figure 3 - Niveaux d'eau au port de Montréal (jetée no 1) :  
moyenne et probabilités de dépassement de 1 % et de 99 %



**Tableau 1 : Résultats économiques pour les plans choisis par secteur d'intérêt et par région, en fonction des données historiques.**

Avantages nets annuels moyens (en millions de dollars)		A+	B+	D+	E
<b>TOTAL</b>		<b>\$7,52</b>	<b>\$6,48</b>	<b>\$6,52</b>	<b>-\$12,30</b>
<b>LITTORAL</b>		<b>-\$0,62</b>	<b>-\$1,11</b>	<b>\$0,32</b>	<b>-\$25,96</b>
<b>Lac Ontario</b>		<b>-\$0,36</b>	<b>-\$0,60</b>	<b>\$0,25</b>	<b>-\$23,12</b>
Entretien des ouvrages de protection du rivage		<b>-\$0,23</b>	<b>-\$0,49</b>	<b>\$0,27</b>	<b>-\$12,98</b>
Érosion des parcelles aménagées non protégées		<b>-\$0,13</b>	<b>-\$0,10</b>	<b>-\$0,02</b>	<b>-\$0,29</b>
Inondation		<b>-\$0,01</b>	<b>-\$0,01</b>	<b>-\$0,01</b>	<b>-\$9,85</b>
<b>Cours supérieur du fleuve Saint-Laurent</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>-\$1,56</b>
Inondation		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>-\$1,56</b>
<b>Fleuve Saint-Laurent</b>		<b>-\$0,25</b>	<b>-\$0,51</b>	<b>\$0,07</b>	<b>-\$1,27</b>
Inondation		<b>-\$0,22</b>	<b>-\$0,47</b>	<b>-\$0,02</b>	<b>-\$1,21</b>
Entretien des ouvrages de protection du rivage		<b>-\$0,03</b>	<b>-\$0,04</b>	<b>\$0,09</b>	<b>-\$0,07</b>
<b>NAVIGATION COMMERCIALE</b>		<b>\$0,41</b>	<b>\$2,20</b>	<b>\$2,31</b>	<b>\$4,13</b>
<b>Lac Ontario</b>		<b>-\$0,04</b>	<b>-\$0,02</b>	<b>-\$0,01</b>	<b>-\$0,01</b>
<b>Voie maritime</b>		<b>\$0,53</b>	<b>\$2,28</b>	<b>\$2,35</b>	<b>\$4,15</b>
<b>En aval de Montréal</b>		<b>-\$0,08</b>	<b>-\$0,06</b>	<b>-\$0,03</b>	<b>\$0,00</b>
<b>ÉNERGIE HYDRAULIQUE</b>		<b>\$3,50</b>	<b>\$5,97</b>	<b>\$1,82</b>	<b>\$14,16</b>
<b>New York Power Authority - Ontario Power Generation</b>		<b>\$3,51</b>	<b>\$4,16</b>	<b>\$1,04</b>	<b>\$10,23</b>
<b>Hydro-Québec</b>		<b>-\$0,01</b>	<b>\$1,81</b>	<b>\$0,78</b>	<b>\$3,93</b>
<b>NAVIGATION DE PLAISANCE</b>		<b>\$4,23</b>	<b>-\$0,58</b>	<b>\$2,04</b>	<b>-\$4,64</b>
<b>En amont du barrage</b>		<b>\$2,21</b>	<b>-\$0,62</b>	<b>\$0,52</b>	<b>-\$5,91</b>
<b>Lac Ontario</b>		<b>\$1,29</b>	<b>-\$0,64</b>	<b>\$0,13</b>	<b>-\$5,03</b>
<b>Baie Alexandria</b>		<b>\$0,89</b>	<b>-\$0,05</b>	<b>\$0,32</b>	<b>-\$0,86</b>
<b>Ogdensburg</b>		<b>\$0,01</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,01</b>	<b>-\$0,09</b>
<b>Lac St. Lawrence</b>		<b>\$0,02</b>	<b>\$0,06</b>	<b>\$0,06</b>	<b>\$0,07</b>
<b>Below Dam</b>		<b>\$2,02</b>	<b>\$0,04</b>	<b>\$1,53</b>	<b>\$1,27</b>
<b>Lac St. Louis</b>		<b>\$1,13</b>	<b>\$0,17</b>	<b>\$0,77</b>	<b>\$0,78</b>
<b>Montréal</b>		<b>\$0,70</b>	<b>-\$0,02</b>	<b>\$0,58</b>	<b>\$0,41</b>
<b>Lac Saint-Pierre</b>		<b>\$0,19</b>	<b>-\$0,10</b>	<b>\$0,17</b>	<b>\$0,08</b>
<b>Utilisations municipales et industrielles de l'eau</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>
<b>Fleuve Saint-Laurent - coûts d'infrastructure ponctuels</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>
<b>Cours inférieur du fleuve Saint-Laurent - investissements dans la qualité de l'eau</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>

Notes concernant le tableau1 :

1. Les chiffres représentent l'incidence annuelle moyenne par rapport au plan 1958D avec déviations, en millions de dollars américains. Le **bleu** indique des avantages nets positifs par rapport au plan 1958D avec déviations, et le **rouge**, des avantages nets négatifs par rapport à ce plan.
  2. Résultats économiques en fonction des données historiques (portant sur la période de 1900 à 2000). Aucun taux d'actualisation n'a été appliqué.
- Le **plan E** est indiqué à des fins de comparaison (représente le débit naturel). **Il ne s'agit pas de l'un des plans choisis.**



**Tableau 2 : Résultats des indicateurs de performance environnementaux (ratios) des plans choisis en fonction des données historiques.**

	Indicateurs de performance environnementaux	A+	B+	D+	E
Lac Ontario	Communauté des milieux humides, prairies et marais	1,02	1,44	1,17	1,56
	Faible végétation - habitat de frai à 18 °C	0,89	0,95	0,94	0,88
	Importante végétation - habitat de frai à 24 °C	1,05	1,00	1,01	1,08
	Faible végétation - habitat de frai à 24 °C	1,00	1,02	1,00	1,11
	Grand brochet - recrutement de jeunes de l'année	1,02	1,00	1,05	1,03
	Achigan à grande bouche - recrutement de jeunes de l'année	0,94	0,98	0,97	0,96
	Petit blongios (IXEX) - indice de reproduction	0,88	1,04	0,95	1,13
	Rôle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	0,96	1,11	0,99	1,15
	Sterne noire (CHNI) - indice de reproduction	1,03	1,12	1,01	1,16
	Rôle jaune (CONO) - habitat de reproduction privilégié	0,96	1,01	0,98	1,01
	Rôle élégant (RAEL) - habitat de reproduction privilégié	1,05	1,10	1,03	1,27
Cours supérieur du fleuve	Faible végétation - habitat de frai à 18 °C	1,01	1,01	1,01	1,04
	Importante végétation - habitat de frai à 24 °C	1,03	1,01	1,02	1,02
	Faible végétation - habitat de frai à 24 °C	1,01	1,01	1,02	1,02
	Grand brochet - recrutement de jeunes de l'année	1,05	1,03	1,01	1,06
	Achigan à grande bouche - recrutement de jeunes de l'année	0,99	1,00	1,00	1,00
	Grand brochet - productivité nette de jeunes de l'année	4,02	2,08	1,17	4,08
	Rôle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	1,16	1,27	1,31	1,33
	Rat musqué (ONZI) - densité des tanières dans les embouchures inondées de rivières	1,42	4,39	1,73	37,25
Cours inférieur du fleuve	Chatte de l'est - zone acceptable d'alimentation	1,00	1,00	1,00	1,03
	Poissons des milieux humides - indice d'abondance	0,87	0,90	0,84	0,97
	Gibier migrateur - zone d'habitat	1,03	1,03	0,97	1,00
	Petit blongios - indice de reproduction	1,03	1,06	1,00	1,06
	Rôle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	0,94	0,97	1,06	1,00
	Gibier migrateur - productivité	1,06	1,00	1,00	1,03
	Sterne noire (CHNI) - indice de reproduction	0,84	0,77	1,00	0,77
	Grand brochet (ESLU) - zone de reproduction	0,97	0,94	0,94	0,94
	Espèces de grenouilles - étendue de l'habitat de reproduction	0,87	0,87	1,03	0,94
	Dard de sable (AMPE) - zone de reproduction	1,10	1,03	1,13	1,06
	Tortue-molle à épines (APSP) - étendue de l'habitat de reproduction	1,03	1,06	1,03	1,03
	Mené d'herbe (NOBI) - étendue de l'habitat de reproduction	1,00	0,97	1,00	1,03
	Rat musqué (ONZI) - tanières toujours en place	1,04	0,88	0,96	0,80
	<b>Pourcentage de « bons » scores pour chaque plan</b>	9%	22%	16%	34%
<b>Indice environnemental global</b>	1,06	1,35	1,10	4,04	

Notes concernant le tableau 2 :

1. Les chiffres indiquent l'incidence comparativement au plan 1958D avec déviations exprimée sous formes de rapports, où 1 représente un résultat égal à celui de ce plan, >1,00, un résultat supérieur à ce plan, et < 1,00, un résultat inférieur à ce plan.
2. Réalisé au moyen des données historiques (1900-2000).
3. Le bleu indique les espèces à risque.
4. Le jaune indique des résultats essentiellement égaux à ceux du plan 1958D avec déviations (différence de moins de 10 %).

**Tableau 3 : Différence entre les avantages économiques des versions améliorées (« + ») par rapport aux plans présentés à l'été 2005, compte tenu des données historiques sur l'alimentation en eau (le rouge indique des avantages nets inférieurs dans la version finale des plans).**

	Avantages nets annuels moyens (en millions de dollars)	A+ vs. A	B+ vs. B	D+ vs. D
	<b>TOTAL</b>	<b>(\$1,73)</b>	<b>\$2,16</b>	<b>\$1,47</b>
<b>LITTORAL</b>		<b>\$0,48</b>	<b>\$1,77</b>	<b>\$0,18</b>
	<b>Lac Ontario</b>	\$0,23	\$0,10	\$0,07
	Entretien des ouvrages de protection du rivage	\$0,08	\$0,17	\$0,07
	Érosion de terrains aménagés non protégés	(\$0,09)	(\$0,06)	(\$0,02)
	Inondation	\$0,24	\$0,00	\$0,02
<b>Cours supérieur du fleuve Saint-Laurent</b>		<b>\$0,25</b>	<b>\$0,18</b>	<b>\$0,11</b>
	Inondation	\$0,25	\$0,18	\$0,11
<b>Fleuve Saint-Laurent</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$1,48</b>	<b>\$0,00</b>
	Inondation	(\$0,02)	\$1,58	\$0,01
	Entretien des ouvrages de protection du rivage	\$0,03	(\$0,10)	(\$0,01)
<b>NAVIGATION COMMERCIALE</b>		<b>(\$1,78)</b>	<b>\$0,24</b>	<b>\$0,36</b>
	<b>Lac Ontario</b>	(\$0,01)	\$0,00	\$0,00
	<b>Voie maritime</b>	(\$1,73)	\$0,23	\$0,42
	En aval de Montréal	(\$0,04)	\$0,01	(\$0,06)
<b>ÉNERGIE HYDRAULIQUE</b>		<b>(\$1,48)</b>	<b>(\$0,14)</b>	<b>\$0,82</b>
	<b>New York Power Authority - Ontario Power Generation</b>	(\$0,67)	(\$0,63)	(\$0,01)
	<b>Hydro-Québec</b>	(\$0,80)	\$0,49	\$0,82
<b>NAVIGATION DE PLAISANCE</b>		<b>\$1,04</b>	<b>\$0,29</b>	<b>\$0,10</b>
	<b>En amont du barrage</b>	<b>\$1,13</b>	<b>\$0,25</b>	<b>\$0,16</b>
	Lac Ontario	\$0,69	\$0,14	(\$0,01)
	Baie Alexandria	\$0,16	(\$0,05)	(\$0,08)
	Ogdensburg			
	Lac St. Lawrence			
	<b>En aval du barrage</b>	<b>(\$0,09)</b>	<b>\$0,04</b>	<b>(\$0,06)</b>
	Lac Saint-Louis	\$0,00	\$0,00	(\$0,03)
	Montréal	(\$0,03)	\$0,03	(\$0,02)
	Lac Saint-Pierre	(\$0,06)	\$0,01	\$0,00
<b>Utilisations municipales et industrielles de l'eau</b>		<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>
	<b>Fleuve Saint-Laurent - coûts d'infrastructure ponctuels</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>
	<b>Cours inférieur du fleuve Saint-Laurent - investissements dans la qualité de l'eau</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>	<b>\$0,00</b>

**Tableau 4 : Comparaison de la performance environnementale des plans améliorés par rapport à celle des plans présentés à l'été 2005.**

(Les valeurs indiquées représentent la performance de la version finale (« + ») moins celle de la version présentée à l'été 2005.)				
		<b>A+ / A</b>	<b>B+ / B</b>	<b>D+ / D</b>
<b>Lac Ontario</b>	Communauté des milieux humides, prairies et marais	<b>-0,12</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
	Faible végétation - habitat de frai à 18 °C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>
	Importante végétation - habitat de frai à 24 °C	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>
	Faible végétation - habitat de frai à 24 °C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Grand brochet - recrutement de jeunes de l'année	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Achigan à grande bouche - recrutement de jeunes de l'année	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Petit blongios (IXEX) - indice de reproduction	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,01</b>
	Râle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,04</b>
	Sterne noire (CHNI) - indice de reproduction	<b>0,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,04</b>
	Râle jaune (CONO) - habitat de reproduction privilégié	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Râle élégant (RAEL) - habitat de reproduction privilégié	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Cours supérieur du fleuve</b>	Faible végétation - habitat de frai à 18 °C	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Importante végétation - habitat de frai à 24 °C	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>
	Faible végétation - habitat de frai à 24 °C	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Grand brochet - recrutement de jeunes de l'année	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Achigan à grande bouche - recrutement de jeunes de l'année	<b>-0,01</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,01</b>
	Grand brochet - productivité nette de jeunes de l'année	<b>0,86</b>	<b>-0,08</b>	<b>0,15</b>
	Râle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	<b>-0,07</b>	<b>0,01</b>	<b>0,00</b>
	Rat musqué (ONZI) - densité des tanières dans les embouchures inondées de rivières	<b>-1,11</b>	<b>-0,83</b>	<b>0,71</b>
<b>Cours inférieur du fleuve</b>	Chatte de l'est - zone acceptable d'alimentation	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,03</b>
	Poissons des milieux humides - indice d'abondance	<b>-0,06</b>	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>
	Gibier migrateur - zone d'habitat	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>	<b>0,03</b>
	Petit blongios - indice de reproduction	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Râle de Virginie (RALI) - indice de reproduction	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,03</b>
	Gibier migrateur - productivité	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Sterne noire (CHNI) - indice de reproduction	<b>0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,03</b>
	Grand brochet (ESLU) - zone de reproduction	<b>0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,03</b>
	Espèces de grenouilles - étendue de l'habitat de reproduction	<b>0,10</b>	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>
	Dard de sable (AMPE) - zone de reproduction	<b>-0,03</b>	<b>-0,03</b>	<b>0,06</b>
	Tortue-molle à épines (APSP) - étendue de l'habitat de reproduction	<b>-0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Mené d'herbe (NOBI) - étendue de l'habitat de reproduction	<b>-0,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Rat musqué (ONZI) - tanières toujours en place	<b>0,08</b>	<b>0,16</b>	<b>0,08</b>
	<b>Indice environnemental global</b>	<b>-0,09</b>	<b>-0,06</b>	<b>0,07</b>

# Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation (suite)

## Recommandations du Groupe d'étude

La Commission mixte internationale peut se pencher sur trois plans de régularisation très différents, mais qui s'accompagnent tous d'avantages économiques et environnementaux nets. Elle estime que ces plans sont tous en mesure de satisfaire la majorité des groupes d'intérêt.

Les conditions et les priorités relatives à la régulation des niveaux et des débits du lac ne cessent de changer, et des progrès scientifiques et techniques vont se poursuivre. La Commission pourrait considérer l'application d'un processus de gestion adaptative afin d'appuyer la mise en œuvre du plan de régularisation retenu et d'adopter des mécanismes de suivi de la performance. Un premier examen de la performance du nouveau plan devrait avoir lieu cinq ans après la mise en œuvre, et une évaluation plus poussée devrait être effectuée dix ans après la mise en œuvre en vue de l'inclusion de changements au plan retenu.

L'Étude traite en profondeur des compromis entre les parties intéressées, ce qui se reflète dans les règles associées aux plans. Le Groupe d'étude estime que les déviations à long terme par rapport aux règles et aux débits associés aux plans ont pour effet de modifier la performance attendue des plans et les avantages connexes. Toutefois, il reconnaît la nécessité de déviations à court terme par rapport aux débits prévus par les plans en cas d'urgences précises. Le Groupe d'étude admet que, en cas de niveaux ou de débits extrêmement faibles ou élevés qui sont source de problèmes pour les parties intéressées, il serait possible de faire des ajustements conformes aux plans, en fonction des données hydrologiques et hydrauliques du moment. Par conséquent, le Groupe d'étude accepte aussi que, en cas de conditions extrêmes, la Commission examine si les avantages d'une déviation des débits prévus par le plan retenu en compensent les inconvénients, tout en reconnaissant qu'il serait alors nécessaire de bénéficier d'un soutien important en matière de relations publiques.

Il existe maintenant une excellente occasion de trouver une solution à long terme à quelques problèmes contrariants en ce qui concerne la fluctuation des niveaux d'eau. Au cours des consultations avec les divers gouvernements, la Commission pourrait songer à jouer le rôle de catalyseur afin de favoriser l'atténuation des inondations et de l'érosion affectant les rivages. Par exemple, compte tenu des conclusions de l'Étude, les administrations de l'État, des provinces et des municipalités concernés pourraient entreprendre un examen des méthodes et des politiques de gestion des rivages. On pourrait réviser les stratégies de gestion et les processus de délivrance de permis en ce qui concerne les tronçons critiques des rivages,

en se fondant sur les nouvelles données recueillies dans le cadre de l'Étude, y compris sur l'information concernant les niveaux d'eau obtenue pour l'élaboration d'un nouveau plan de régularisation. Cet examen devrait faciliter la détermination des solutions aux problèmes liés à l'utilisation des terres et aux structures existantes dans les zones des rivages où il risque d'y avoir des inondations et de l'érosion.

Appelé « modèle de vision commune », le modèle de planification générale utilisé dans l'Étude s'est révélé très fructueux. La Commission devrait songer à appliquer les techniques connexes dans les prochaines études.

Les données et l'information de base recueillies, la recherche effectuée, les modèles élaborés et les connaissances acquises tout au long de l'Étude pourraient servir à de multiples fins, et non pas seulement à l'examen par la Commission des critères et du plan de régularisation du lac Ontario. La Commission et le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent pourraient prendre des mesures pour rendre ces renseignements aussi accessibles et utiles que possible à un large éventail d'organismes et pour de nombreuses applications.

Le Groupe d'étude recommande qu'on obtienne les ressources et le personnel supplémentaires requis pour que le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent puisse s'acquitter des nouvelles responsabilités associées à la mise en œuvre du plan. La première priorité consisterait à recruter un agent des communications à plein temps, qui serait chargé de mener les activités de rayonnement relatives à la mise en œuvre du nouveau plan. La deuxième priorité consisterait à acquérir des moyens scientifiques additionnels afin d'établir des liens avec les organisations scientifiques, de surveiller la performance du plan de régularisation et d'assumer la responsabilité de la détermination des stratégies et des mesures d'adaptation futures.

La condition (i) de l'ordre d'approbation de 1952 modifiée en 1956, qui énonce les critères (a) à (k), devra être remplacée si le plan A+, B+ ou D+ est retenu ou elle devra être révisée si le plan 1958-D continue d'être appliqué.

Les autres recommandations découlant des activités et expériences de rayonnement du Groupe d'étude et du Groupe consultatif sur l'intérêt public sont notamment les suivantes :

- Les personnes vivant et travaillant le long des rivages du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent bénéficieraient de l'accès à des documents d'éducation sur l'hydrologie de base du réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La Commission mixte internationale ou le Conseil

international de contrôle du fleuve Saint-Laurent pourraient établir un programme d'éducation afin de mettre fin aux idées fausses répandues dans la population au sujet de la gestion des niveaux d'eau et des débits du réseau.

- Il y a lieu de fournir de l'information sur la variation des niveaux d'eau et des débits résultant des mesures régulatrices à court terme (heures) et à long terme (années) aux personnes touchées par cette variation pour qu'elles puissent la comprendre afin de s'y préparer et s'y adapter. On reconnaît que les programmes de développement, d'infrastructure et de régularisation ayant une incidence sur les rivages ont évolué tout en dépendant dans une certaine mesure des ordonnances d'approbation et du plan de régularisation en vigueur actuellement. On pourrait procéder aux changements en organisant des activités d'éducation et de rayonnement et en fournissant de l'aide pour faciliter l'adaptation à de nouveaux niveaux d'eau et à une nouvelle structure de prise de décisions pour la gestion de l'eau.
- Le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent pourrait être restructuré de manière à mieux refléter l'opinion des diverses parties intéressées. Cette restructuration pourrait inclure un organisme consultatif public. On pourrait envisager de renommer le Conseil en supprimant le terme « contrôle »
- La Commission devrait confier la réalisation de telles études à des membres du Groupe consultatif sur l'intérêt public choisis pour leur expertise et leur capacité de joindre les groupes d'intérêt locaux. Le réseautage peut favoriser la participation de la population. Il importe de s'adresser à tous les groupes d'intérêt, y compris aux collectivités des Premières nations, et ce, dès le début des enquêtes.
- Le Groupe d'étude recommande que la Commission publie les résultats de ses travaux et favorise la réalisation d'études connexes. Le site Web de la Commission pourrait contenir des renvois à des publications traitant des études en cours et à venir afin de sensibiliser davantage la population.

## Opinions divergentes

La majorité des membres du Groupe d'étude souscrit au modèle de planification, au programme de recherche et aux conclusions présentés dans le présent rapport. Toutefois, quelques points de vue divergents ont été formulés quant aux « améliorations » à apporter à la régularisation des niveaux d'eau et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, ce qui n'est pas étonnant, étant donné la complexité des questions et le fait que les compromis sont traités différemment suivant les personnes et que les points de vue



## Le Groupe d'étude présente son plan de régularisation (suite)

varient grandement. En présentant ses conclusions, le Groupe d'étude ne veut pas donner l'impression d'être parvenu à une entente ou à un consensus sur toutes les questions. En fait, l'opinion de ses membres varie en ce qui concerne les plans choisis. Par exemple, quelques membres du Groupe d'étude estiment que le plan B+ représente un changement trop radical et que l'augmentation des dommages aux rives

qu'occasionnerait ce plan constitue une perte disproportionnée. Un grand nombre des membres du Groupe d'étude affirment que l'environnement s'est détérioré depuis la mise en œuvre du plan 1958-D avec déviations, et quelques-uns croient qu'aucun des plans choisis ne va assez loin pour remédier à cette situation. D'autres préfèrent qu'on maintienne le plan 1958 D avec déviations, mais qu'on modifie les critères et qu'on apporte des

changements en ce qui concerne la responsabilité des déviations. Certains affirment que les incertitudes relatives aux notions scientifiques et l'analyse sur lesquelles repose l'Étude ne justifient pas la modification des plans de régularisation. Par contre, la majorité croit que, compte tenu de l'information disponible, un changement s'impose

## Récapitulation de l'Étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent et examen des nouveaux plans de régularisation - prochaines étapes

*Russ Trowbridge et Tom McAuley, agents de liaison de la CMI avec le Groupe d'étude*

En notre qualité d'agents de liaison de la CMI avec le Groupe d'étude et le Groupe consultatif sur l'intérêt public, nous avons trouvé très agréable sur le plan personnel et très enrichissant sur le plan professionnel de travailler avec vous tous, membres du Groupe d'étude, du Groupe consultatif sur l'intérêt public et de la population, qui avez participé aux divers éléments de l'Étude ces cinq dernières années. Sans les commentaires de la population, la Commission n'aurait pu se mettre au courant des intérêts, préoccupations et priorités des différentes parties en ce qui concerne le réseau du lac Ontario et du fleuve Saint Laurent. La participation de la population a constitué un volet important de l'Étude internationale sur

le lac Ontario et le fleuve Saint Laurent et demeurera importante pour le reste de l'examen des ordonnances d'approbation.

### Prochaines étapes

Lorsque le rapport final du Groupe d'étude aura été publié, la population bénéficiera d'une période de 60 jours pour en prendre connaissance et pour formuler des commentaires à la Commission avant que cette dernière ne tire des conclusions provisoires sur les changements à apporter au plan de régularisation. Pendant cette période, la Commission consultera aussi les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet des changements possibles.

À l'issue de cette période de 60 jours, la Commission formulera par écrit ses conclusions provisoires sur le futur plan de régularisation et les rendra publiques. Ces conclusions feront l'objet d'audiences publiques, qui auront lieu dans diverses collectivités situées sur le long du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Étant conscients du fait qu'il est important que la population ait le temps d'examiner les conclusions provisoires avant que la Commission ne tienne les audiences, nous attendons de connaître la date définitive de la publication de ces conclusions pour fixer la date des audiences. Une décision sur le plan de régularisation futur sera prise et mise à exécution après les audiences.

*Il est possible d'obtenir des copies du rapport du Groupe d'étude à l'une ou l'autre des adresses ci-dessous ou en ligne, à l'adresse [www.ijc.org](http://www.ijc.org). La Commission vous prierait de transmettre tout commentaire au plus tard le lundi, juillet 31, par la poste, par télécopieur ou par courriel, à l'un des deux endroits suivants :*

### Secrétariat canadien

Commission mixte internationale  
234 Avenue Laurier Ouest, 22e étage  
Ottawa, ON K1P 6K6  
Tél : (613) 995-0088  
Télec : (613) 993-5583

[Commission@ottawa.ijc.org](mailto:Commission@ottawa.ijc.org)

### Secrétariat américain

Commission mixte internationale  
1250 23rd Street NW, Suite 100  
Washington, DC 20440  
Tél : (202) 736-9024  
Télec : (202) 467-0746

[Commission@washington.ijc.org](mailto:Commission@washington.ijc.org)

**Visitez le site Web de l'Étude à l'adresse [www.losl.org](http://www.losl.org)**

## Membres du GCIP

*Le Groupe d'étude tient à remercier les membres du Groupe consultatif sur l'intérêt public. Leur participation a contribué grandement à la réussite de l'Étude.*

### Canada

**Marcel Lussier** - Montréal, PQ  
**Larry Field** - Toronto, ON  
**Michel Gagné** - Montréal, PQ  
**John Hall** - Burlington, ON  
**Marc Hudon** - Trois-Rivières, PQ  
**Elaine Kennedy** - Cornwall, ON  
**Captain Ivan Lantz** - Montréal, PQ  
**Sandra Lawn** - Prescott, ON  
**Paul Webb** - Brockville, ON  
**Al Will** - Hamilton, ON

### États-Unis

**Dan Barletta, D.D.S.** - Rochester, NY  
**Thomas McAuslan** - Oswego, NY  
**Tony McKenna** - West Amherst, NY  
**Jon Montan** - Canton, NY  
**Carol Simpson** - Massena, NY  
**Henry Stewart** - Rochester, NY  
**Max Streibel** - Rochester, NY  
**Paul Thiebeau** - Clayton, NY  
**Scott Tripoli** - Mannsville, NY  
**Stephanie Weiss** - Clayton, NY



Photo - Arleen Kreuzsch

## Membres du Groupe d'étude

### Canada

**Doug Cuthbert (Co-directeur)** - Burlington, ON  
**André Carpentier** - Quebec, PQ  
**Lynn Cleary** - Quebec, PQ  
**Ian Crawford** - Peterborough, ON  
**Ed Eryuzlu (Directeur général)** - Ottawa, ON  
**Henry Lickers** - Cornwall, ON  
**Marcel Lussier (Co-président GCIP)** - Brossard, PQ  
**Steven Renzetti, PH.D.** - St. Catharines, ON

### États-Unis

**Gene Stakhiv, PH.D. (Co-directeur)** - Alexandria, VA  
**Daniel Barletta, D.D.S. (Co-président GCIP)** - Rochester, NY  
**Tony Eberhardt, PH.D. (Directeur général)** - Buffalo, NY  
**Sandra L. LeBarron** - Watertown, NY  
**Pete Loucks, PH.D.** - Ithaca, NY  
**Frank Quinn, PH.D.** - Tecumseh, MI  
**Frank Sciremammano, PH.D.** - Rochester, NY  
**James Snyder** - Hogansburg, NY

---

Plier ici

Affranchir  
suffisamment  
(première  
classe)

Groupe d'étude international  
sur le lac Ontario  
et le fleuve Saint- Laurent  
234, avenue Laurier ouest, 22e étage  
Ottawa (ON) K1P 6K6

---

Plier ici

Coller ici

*J'aimerais qu'on ajoute mon nom à la liste d'envoi du Conseil international de contrôle du fleuve Saint Laurent pour être tenu au courant de l'évolution des processus de décision et de mise en œuvre lorsque l'Étude aura pris fin.*

Voici mon nom et les corrections à apporter à mon adresse postale, s'il y a lieu.

Nom : \_\_\_\_\_

Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Imprimé avec de l'encre de soja  
sur du papier recyclé sans chlore

**Groupe d'étude international  
sur le lac Ontario  
et le fleuve Saint- Laurent  
234, avenue Laurier ouest, 22e étage  
Ottawa (ON) K1P 6K6**